

LES BLITZ DE RENNES PAUL BERT

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI DU 7 OCTOBRE 2023

Article 1:

Le club de RENNES Paul Bert Echecs organise le $4^{\grave{e}me}$ Blitz de Rennes Paul Bert dans ses locaux au 30 bis, rue de Paris à Rennes.

Tournoi homologué FFE et FIDE, ouvert à tous les licenciés A ou B sans condition de Elo.

Article 2:

Les règles du Jeu sont celles actuellement en vigueur à la FIDE, toutefois la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par une suite de coup légaux Les appariements se font au Système Suisse intégral.

Article 3:

Cadence: 5mn + 3s/cp cadence Bronstein

Nombre de rondes : 7

Les parties sont comptabilisées pour les classements Elo Blitz FIDE et FFE.

Article 4:

Inscriptions et Vérification des licences : le samedi 23 septembre 2023 de 15h40 à 15h55. Il est demandé de se préinscrire en ligne sur le site ChessEvent https://services.breizh-chess-online.fr/chessevent/ au plus tard le jour même (avant 12h00)

Pour les inscriptions après 15h55, les joueurs sont appariés à partir de la 2ème ronde.

Heure des différentes rondes du 4^{éme} Blitz de Rennes Paul Bert.

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

Ronde 1 : 16h00 Ronde 2 : 16h25 Ronde 3 : 16h50 Ronde 4 : 17h15 Ronde 5 : 17h40 Ronde 6 : 18h05 Ronde 7 : 18h30

Le numéro d'homologation FFE est le 60036.

Les parties ne sont pas supervisées. Aucun délai de forfait n'est fixé.

L'utilisation du "Bye" n'est pas autorisé dans les différents tournois.

Affichage des résultats et des classements les jours mêmes des tournois sur le site internet du club : http://www.rennespaulbert-echecs.fr/

Remise des prix le jour du tournoi.

Article 5:

Droits d'inscriptions : 4 Euros et 2 Euros Jeunes (-20 ans) à payer sur place en espèce. Le nombre de participants est limité à 70 joueurs.

Article 6:

Prix: 80% des droits d'inscriptions (a) sont reversés.

Au 1er: 1 coupe + 1/3 des droits d'inscription (b)=1/3(a) arrondi à l'Euro supérieur

1 coupe + 30% des droits d'inscriptions arrondi à l'Euro supérieur

Au $2^{\text{ème}}$: 1 médaille d'argent + 1/3 des droits d'inscription restants (c)=1/3[(a)-(b)] arrondi à l'Euro supérieur

1 médaille d'argent + 1/3 des prix restants arrondi à l'Euro supérieur

Au $3^{\text{ème}}$: 1 médaille de bronze + 1/3 des droits d'inscription restants (d)=1/3[(a)-(b)-(c)] arrondi à l'Euro supérieur

1 médaille de bronze + 1/3 des prix restants arrondi à l'Euro supérieur

...

Au $X^{\text{ème}}$: 1/3 des droits d'inscription restants (n)=1/3[(a)-(b)-(c)-(d) -...-(m)] arrondi à l'Euro supérieur

1/3 des prix restants arrondi à l'Euro supérieur

La limite inférieure de reversement des prix est de 4 Euros.

Article 7:

Départage des ex-aequo : 1^{er} départage - Buccholz tronqué 2^{ème} départage - Buccholz 3^{ème} départage - Performance

Article 8:

Arbitre Principal : Christian BLEUZEN - Arbitre Elite 1

Autres Arbitres : arbitre désigné le cas échéant par l'arbitre principal.

Article 9:

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal, Christian BLEUZEN L'Organisateur Jonathan DEMANGHON

Fait à Rennes, le 14 septembre 2023 (s) BLEUZEN

Version 0: 14/09/2023 Version 1: 03/10/2023